

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 2 OFFRES



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une:

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE A 80 %

Type de contrat: Contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération tout en étant un moteur pour l'équipe
- Vous serez amené/e à suivre un/e apprenti/e assistant/e socio-éducatif/ve

Votre profil:

- Formation ES exigée ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées.
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone: 032/751.20.21 ou par courriel: creche@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 10 juin 2025, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, mai 2025

Le Conseil municipal



Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'école à journée continue Signal'air un ou une:

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE OU ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF/VE A 75 %

Type de contrat: Contrat à durée déterminée d'une année

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025 ou date à convenir

Votre mission:

- Vous serez amené/e à encadrer de manière autonome, ou en collaboration avec vos collègues, un groupe d'enfants scolarisés entre la 1^{re} et la 8^{ème} année essentiellement
- Vous travaillerez au développement et au déploiement d'un projet éducatif complet nécessaire pour l'accompagnement d'enfants nécessitant un encadrement particulier (Pour le profil d'éducateur/trice de l'enfance ES)
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités variées tant en intérieur qu'en extérieur et correspondant au développement de chaque enfant
- Vous partagerez les repas avec les enfants en les accompagnant dans leur relation avec la nourriture
- Vous serez une personne ressource pour les familles, notamment en leur donnant des retours quotidiens ou en les rencontrant lors de séances ponctuelles
- Vous participerez ponctuellement à des événements liés à notre structure
- Vous travaillerez dans un esprit d'équipe et de forte collaboration

Votre profil:

- Formation d'éducateur/trice de l'enfance ES, d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif
- Intérêt profond pour l'enfant et son développement
- Capacité à développer des activités de manière réfléchie et structurée
- Aisance relationnelle tant avec les enfants que les adultes
- Personne sociable et appréciant le travail en équipe
- Personne créative, qui aime les activités en plein air, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et d'empathie

Nous offrons: Une activité intéressante et variée au sein d'une structure dynamique et d'une équipe engagée.

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal.

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Laure Lehnerr, directrice de l'école à journée continue, par courriel à direction@signal-air.com ou par téléphone au 032/751.24.85.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance ou ASE EJC », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520

La Neuveville, jusqu'au 9 juin 2025, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, mai 2025

Le Conseil municipal

ARA am Twannbach

Gemeindeverband Diesse Lamboing Ligerz Twann-Tüscherz

Mise à l'enquête publique

Plan de quartier selon l'art. 28 de la loi cantonale sur la protection des eaux en relation avec les art. 21 et 22 de la loi cantonale sur l'approvisionnement en eau pour la sécurisation des conduites publiques d'eaux usées et d'eau potable et octroi du permis de construire (PCE).

Projet:

Raccordement de la STEP du Twannbach à la STEP du Landeron

(y compris pose simultanée de la conduite d'eau potable du syndicat de communes pour l'approvisionnement en eau TLN sur certains tronçons).

Communes:

Gléresse, La Neuveville, Plateau de Diesse et Twann-Tüscherz.

Requérant:

Syndicat des communes ARA am Twannbach, Chlyne Twann Ligerz 20, 2513 Twann

Syndicat des communes Approvisionnement en eau TLN, Dorfgrasse 22, 2514 Ligerz

Auteur du projet:

CSD Ingenieure AG, Geschäftseinheit Umwelttechnik, Belpstrasse 48, 3007 Berne

La STEP de Twannbach ne répond plus aux exigences techniques. Elle doit être supprimée. Les eaux usées des communes de Douanne-Tüscherz, Gléresse et du Plateau de Diesse doivent être transportées vers la STEP du Landeron au moyen d'une nouvelle conduite (3'865 m) et de l'utilisation conjointe de la conduite existante depuis le puits 802 à La Neuveville. A Bipschal, un nouveau déversoir d'orage et une nouvelle station de pompage seront construits sur la parcelle Ligerz N° 758.

Les ouvrages d'assainissement existants, les stations de pompage Brüggli, Wingreis, Schwimmbad, Rahthaus et La Baume, ainsi que le déversoir d'orage de Lamboing, seront adaptés fonctionnellement à la nouvelle situation ou rénovés en raison de leurs défauts.

Lors de la construction de la conduite, différentes parcelles ainsi que différentes zones à bâtir seront traversées.

Zone protégée: toute la zone concernée se trouve dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale, objet IFP N° 1001, rive gauche du lac de Bienne.

Les autorisations exceptionnelles suivantes ont été obtenues:

- Autorisation de protection des eaux selon l'art. 11 de la loi cantonale sur la protection des eaux du 11 novembre 1996
- Construire sous la route cantonale selon les art. 68 et 69 de la loi cantonale sur les routes du 4 juin 2008
- Autorisation de pêche selon les art. 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et les art. 8 - 10 et 13 de la loi cantonale sur la pêche du 21 juin 1995 Atteintes à la végétation des rives, loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 18, al. 1bis et 1ter, art. 21 et 22.

Ordonnance cantonale sur la protection de la nature, art. 12, art. 13, al. 3 et art. 17

- Atteintes aux habitats de plantes et d'animaux protégés, art. 20 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature, art. 19 et 20 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature (habitats végétaux), art. 25, 26 et 27 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature (habitats animaux)
- Constructions dans l'espace réservé aux eaux, art. 48 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE)
- Recouvrement d'un cours d'eau (art. 38 de la loi sur la protection des eaux (LEaux))

Dossier de mise à l'enquête:

- Dossier de demande de permis de construire du 7 mai 2025
- Plans n° DCH000803: 040, 041, 042, 043, 044 et 045 du 7 mai 2025 (situations 1:500 et 1:2500).

Pour une meilleure compréhension du projet, différents plans détaillés sont également mis à disposition.

Procédure directrice:

La procédure d'approbation des plans est une procédure directrice au sens de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCo; RSB 724.1).

Direction de la procédure:

Office des eaux et des déchets (OED) du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Délai de mise à l'enquête et d'opposition:

du 30 mai 2025 au 30 juin 2025.

Lieux de mise à l'enquête:

Administration communale de Gléresse, Hübeli 4, 2514 Gléresse

Administration communale La Neuveville, Place du marché 3, 2520 La Neuveville

Administration communale de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Administration communale Twann-Tüscherz, Moos 11, 2513 Twann

Mise à l'enquête électronique sous:

<https://www.dropbox.com/scl/fo/homwo3azj3bnsk-00pbnq9/AFsXsJTd10vJfN15Wug9pxs?rlkey=v-rh7r6psfql7aynm8eqa5j1kq&e=1&st=ipyuj1kv&dl=0>

Service d'opposition:

Administration communale de Gléresse, Hübeli 4, 2514 Gléresse

Les demandes de participation, les oppositions et les mainlevées ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 de la loi sur les constructions) doivent être adressées par écrit et motivées en double exemplaire au service d'opposition dans le délai d'opposition. Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées dans le délai d'opposition seront périmées.

Les oppositions collectives et les oppositions reproduites ou largement identiques doivent indiquer qui est habilité à représenter valablement le groupe d'opposants.

Si cette indication fait défaut dans les oppositions collectives, la première personne signataire sera considérée comme représentant.

Gléresse, le 22 mai 2025

Syndication des communes ARA am Twannbach
Le comité

Avis de construction

Requérants: Bau- und Verkehrsdirektion des Kantons Bern, Amt für Grundstücke und Gebäude, Reiterstrasse 11, 3013 Berne

Auteur du projet: 123architekten gmbh, rue Centrale 123, 2503 Bienne

Emplacement: Parcelle 418, route de Neuchâtel 7, 2520 La Neuveville

Zone: Zone affectée à des besoins publics A

Objet protégé: Objet C

Digne de protection

Zone protégée: Ensemble bâti C (La Neuveville, Route de Neuchâtel)

Plan de lotissement trottoir route de Neuchâtel

Zone de protection des eaux S3

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Remplacement du système de production de chaleur au mazout par un système utilisant une énergie renouvelable, à savoir chauffage à pellets. Rehaussement des garde-corps au moyen d'une barre simple

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 6 juin 2025 au 7 juillet 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 juin 2025

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Arrêté du Conseil municipal

Fête du vin 2025

En application des dispositions de l'article 13 de la Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR) du 11 novembre 1993,

le Conseil municipal a décidé de déclarer nuit libre

les soirées du vendredi 12 et du samedi 13 septembre 2025.

Cette décision est valable pour tous les établissements publics du territoire communal.

La Neuveville, le 6 juin 2025

Au Nom du Conseil Municipal

Le maire: Luca Longo

Le chancelier: Vladimir Carbone

Avis au propriétaire du bateau

stationné sur la parcelle N° 3387 aux Marnins

Le stationnement de bateaux sur la parcelle N° 3387 aux Marnins n'est pas autorisé.

Un bateau qui n'est pas immatriculé est stationné sous une bâche verte. Il ne fait l'objet d'aucun contrat.

Son propriétaire est prié de contacter le Service des ports (032 752 10 80) pour régulariser sa situation. De plus, le bateau doit être évacué par son propriétaire avant le 27 juin 2025. Passé ce délai, le bateau sera évacué et détruit par la Commune.



La Municipalité de La Neuveville



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles

www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:

LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H

VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 2^e trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal

«Le Battoir», entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

14 juin, 28 juin

L'administration communale

Avis de construction

Requérants: M^{me} Julia Billot et M. Aurélien Limal, Ch. du Mamelon Vert 9, 2517 Diesse

Auteurs du projet: M^{me} Julia Billot et M. Aurélien Limal, Diesse

Propriétaires fonciers: M^{me} Julia Billot et M. Aurélien Limal, Diesse

Projet: Construction d'un carport 3 places, parcelle N° 1071, Ch. du Mamelon Vert 9a, village de Diesse

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du

6 juin au 6 juillet 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 juin 2025

Secrétariat communal

ARA am Twannbach

Gemeindeverband Diesse Lamboing Ligerz Twann-Tüscherz

Mise à l'enquête publique

Plan de quartier selon l'art. 28 de la loi cantonale sur la protection des eaux en relation avec les art. 21 et 22 de la loi cantonale sur l'approvisionnement en eau pour la sécurisation des conduites publiques d'eaux usées et d'eau potable et octroi du permis de construire (PCE).

Projet:

Raccordement de la STEP du Twannbach à la STEP du Landeron

(y compris pose simultanée de la conduite d'eau potable du syndicat de communes pour l'approvisionnement en eau TLN sur certains tronçons).

Communes:

Gléresse, La Neuveville, Plateau de Diesse et Twann-Tüscherz.

Requérant:

Syndicat des communes ARA am Twannbach, Chlyne Twann Ligerz 20, 2513 Twann

Syndicat des communes Approvisionnement en eau TLN, Dorfasse 22, 2514 Ligerz

Auteur du projet:

CSD Ingenieur AG, Geschäftseinheit Umwelt-technik, Belpstrasse 48, 3007 Berne

La STEP de Twannbach ne répond plus aux exigences techniques. Elle doit être supprimée. Les eaux usées des communes de Douanne-Tüscherz, Gléresse et du Plateau de Diesse doivent être transportées vers la STEP du Landeron au moyen d'une nouvelle conduite (3'865 m) et de l'utilisation conjointe de la conduite existante depuis le puits 802 à La Neuveville. A Bipschal, un nouveau déversoir d'orage et une nouvelle station de pompage seront construits sur la parcelle Ligerz N° 758.

Les ouvrages d'assainissement existants, les stations de pompage Brüggli, Wingreis, Schwimmbad, Rahthaus et La Baume, ainsi que le déversoir d'orage de Lamboing, seront adaptés fonctionnellement à la nouvelle situation ou rénovés en raison de leurs défauts.

Lors de la construction de la conduite, différentes parcelles ainsi que différentes zones à bâtir seront traversées.

Zone protégée: toute la zone concernée se trouve dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale, objet IFP N° 1001, rive gauche du lac de Bienne.

Les autorisations exceptionnelles suivantes ont été obtenues:

- Autorisation de protection des eaux selon l'art. 11 de la loi cantonale sur la protection des eaux du 11 novembre 1996
- Construire sous la route cantonale selon les art. 68 et 69 de la loi cantonale sur les routes du 4 juin 2008
- Autorisation de pêche selon les art. 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et les art. 8 - 10 et 13 de la loi cantonale sur la pêche du 21 juin 1995 Atteintes à la végétation des rives, loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 18, al. 1bis et 1ter, art. 21 et 22. Ordonnance cantonale sur la protection de la nature, art. 12, art. 13, al. 3 et art. 17
- Atteintes aux habitats de plantes et d'animaux protégés, art. 20 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, art. 15 de la loi cantonale sur la protection de la nature, art. 19 et 20 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature (habitats végétaux), art. 25, 26 et

27 de l'ordonnance cantonale sur la protection de la nature (habitats animaux)

- Constructions dans l'espace réservé aux eaux, art. 48 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE)
- Recouvrement d'un cours d'eau (art. 38 de la loi sur la protection des eaux (LEaux))

Dossier de mise à l'enquête:

- Dossier de demande de permis de construire du 7 mai 2025
- Plans n° DCH000803 : 040, 041, 042, 043, 044 et 045 du 7 mai 2025 (situations 1:500 et 1:2500).

Pour une meilleure compréhension du projet, différents plans détaillés sont également mis à disposition.

Procédure directrice:

La procédure d'approbation des plans est une procédure directrice au sens de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCo; RSB 724.1).

Direction de la procédure:

Office des eaux et des déchets (OED) du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Délai de mise à l'enquête et d'opposition:

du 30 mai 2025 au 30 juin 2025.

Lieux de mise à l'enquête:

Administration communale de Gléresse, Hübeli 4, 2514 Gléresse

Administration communale La Neuveville, Place du marché 3, 2520 La Neuveville

Administration communale de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Administration communale Twann-Tüscherz, Moos 11, 2513 Twann

Mise à l'enquête électronique sous:

<https://www.dropbox.com/scl/fo/homwo3azj3bnsk-00pbnq9/AFsXsJTd10vJfNI5Wug9pxs?rlkey=v-rh7r6psfql7aynm8eqa5jikq&e=1&st=ipyvj1kv&dl=0>

Service d'opposition:

Administration communale de Gléresse, Hübeli 4, 2514 Gléresse

Les demandes de participation, les oppositions et les mainlevées ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 de la loi sur les constructions) doivent être adressées par écrit et motivées en double exemplaire au service d'opposition dans le délai d'opposition. Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées dans le délai d'opposition seront périmées.

Les oppositions collectives et les oppositions reproduites ou largement identiques doivent indiquer qui est habilité à représenter valablement le groupe d'opposants.

Si cette indication fait défaut dans les oppositions collectives, la première personne signataire sera considérée comme représentant.

Gléresse, le 22 mai 2025

Syndication des communes ARA am Twannbach

Le comité

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois de juin, une rencontre pique-nique pétanque est prévue, regroupant tous les aînés de la commune. Celle-ci aura lieu le:

Mercredi 18 juin 2025 à 11h30

A la cantine de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au mercredi 11 juin 2025 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudiedesse.ch
- Au guichet de la commune

- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de **transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2025

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, **du 4 juin 2025 au 4 juillet 2025.**

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du jeudi 12 juin 2025 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation des modifications au règlement d'organisation (RO)
 - a) Présentation des modifications du règlement
 - b) Approbation des modifications au règlement d'organisation (RO)
2. Approbation des modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes
 - a) Présentation des modifications du règlement
 - b) Approbation des modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes
3. Approbation du règlement concernant les commissions communales permanentes
 - a) Présentation du règlement
 - b) Approbation du règlement concernant les commissions communales permanentes
4. Approbation des modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements
 - c) Présentation des modifications du règlement
 - d) Approbation des modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements

5. Informations du Conseil communal

6. Divers et imprévus

Informations:

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 9 mai au 12 juin 2025:

- Les modifications au règlement d'organisation (RO)
- Les modifications au règlement concernant les élections et les votations aux urnes
- Le règlement concernant les commissions communales permanentes
- Les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 9 mai 2025

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du jeudi 26 juin 2025 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2024 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2024
 - b) Approbation du compte 2024 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
2. Approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2024
 - b) Approbation du compte 2024 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
3. Approbation du compte 2024 du Collège de district de La Neuveville
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2024
 - b) Approbation du compte 2024 du Collège de district de La Neuveville
4. Présentation des comptes communaux 2024
 - a) Introduction
5. Approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
 - a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2024
 - b) Présentation des arrêtés de compte
 - c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
 - d) Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2024
 - e) Approbation du compte 2024 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
6. Informations du Conseil communal
7. Divers et imprévus

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 23 mai au 26 juin 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis

trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 23 mai 2025

Avis à nos citoyens

Du 12 juin au 13 juin 2025 durant toute la journée.

La route dit «Les Moulins» à Lamboing sera fermée pour cause de réfection totale.

En cas de mauvais temps, ces travaux seront repoussés.

Nous vous remercions pour votre compréhension. L'administration communale.

Respectons les autres usagers...



Nous avons constaté avec regret que certains citoyens indisciplinés ont déversé plusieurs dizaines de livres sur le sol de la petite cabine-bibliothèque publique de Prêles. A tel point qu'il était devenu impossible d'ouvrir la porte d'entrée.

Nous invitons donc les citoyens, qui bénéficient de ce service, à ne pas considérer cette installation comme un dépôt et les prions de bien vouloir l'utiliser avec le simple respect qu'ils doivent aux autres usagers... C'est-à-dire en disposant les volumes sur les étagères prévues à cet effet.

Si la cabine est déjà bien remplie, merci d'y déposer vos livres, uniquement si vous en prenez en retour.

Cette cabine-bibliothèque n'est pas une poubelle! Nous vous rappelons que les vieux livres peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie à Diesse.

Les suivants leur disent un grand merci d'avance! L'administration communale

Analyses de l'eau potable

En date du 22 avril 2025, le service d'inspection de l'eau potable du canton de Berne a prélevé divers échantillons d'eau potable dans notre réseau de distribution communal.

Le but des analyses était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable.

Tous les résultats d'analyses microbiologiques, physiques et chimiques répondent aux exigences légales.

Vous trouvez le détail de toutes ces analyses sur notre site internet: https://www.leplateaudediesse.ch/services/eau_potable

Travaux chemin du Creux

Sur La Roche – Contre-Montet – Le Malié, Prêles

Les travaux sur les routes susmentionnées ont débuté; il faudra désormais compter avec des

perturbations du trafic. Une signalisation pour assurer la sécurité sera mise en place.

Nous vous remercions attentifs que le passage par le milieu du village pour les piétons et en particulier pour les écoliers sera gêné par les travaux.

Dès le 2 juin 2025, merci d'utiliser le Chemin «Le Creux» pour arriver au quartier Est.

Merci de votre compréhension

Le Conseil communal

Congélateur public à Diesse

Sont à votre disposition des casiers de:

- 100 litres à CHF 50.00 par année
- 150 litres à CHF 75.00 par année
- 200 litres à CHF 100.00 par année

En cas d'intérêt ou si vous souhaitiez des renseignements complémentaires, il vous suffit de nous appeler au 032 315 70 70 ou de nous adresser un courriel à info@leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

Taxe de chiens 2025

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1^{er} août 2025 sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire jusqu'au vendredi 20 juin 2025 au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année:

- Chiens du village CHF 80.00
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.00

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

Relevé des compteurs d'électricité à Lamboing

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 25,26 et 27 soit du:

16 juin au 4 juillet 2025

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le formulaire ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante: info@leplateaudediesse.ch ou directement sur notre site <https://sel.leplateaudediesse.ch/sel/Service-clients/Relevés-des-compteurs.html>

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

INFORMATIONS À TRANSMETTRE:

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2025

- Nom/Prénom
- Rue
- Localité: 2516 Lamboing
- N° compteur
- Etat: HT kWh 1.8.1
- BT kWh 1.8.2

Panneaux Photovoltaïques:

- HT kWh 2.8.1
- BT kWh 2.8.2



Nods

Place du Village 51 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, **mais ils sont toxiques**. Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

Les fleurs en question peuvent être débarrassées gratuitement dans le conteneur à côté de la benne à déchets verts ou directement à la déchetterie communale dans le conteneur prévu à cet effet. En revanche, les séneçons jacobées ne doivent **en aucun cas être déposés dans la benne à déchets verts**.



En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.

Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

- ¹ De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.
- ² De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.
- ³ Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.
- ⁴ Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.
- ⁵ Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.

Art. 23

- ¹ Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUEVILLE

Dimanche 8 juin

10h, à la Blanche Eglise, culte de Pentecôte et confirmations avec Ste-Cène célébré par les pasteurs Stéphane Rouèche et Marianne Chappuis.

Textes bibliques: Matthieu 14, 22 à 33
Cantiques: 31/30 - Organiste: Sara Gerber

Mercredi 11 juin

10h, salle Schwander, groupe de prière
14h30, maison de paroisse, chant

Dimanche 15 juin

10h, à la Blanche Eglise, culte du Dimanche des réfugiés avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 8. Juni

10.15 Uhr, Kirche Twann: Pfingst-Gottesdienst mit Abendmahl. Mit Vikarin Ina Murbach und Miriam Vaucher (Musik).

Sonntag, 8. Juni

13 Uhr, TeleBilingue: Spirituelles Leben digital. «Für was wir brennen» - Gedanken zum «Geburtstag der Kirche» an Pfingsten aus Kirchgemeinden der Region Seeland West. Anschliessend auf den Webseiten der Kirchgemeinden.

Pikettdienst

6. bis 30. Juni: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 8 juin 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Dimanche 8 juin 2025, 10.00, Messe Confirmation, Ste-Marie, Bienne.

Dimanche 15 juin 2025, 11.00 Messe Fête des Nations, Christ-Roi, Bienne. Accueil dès 9.30, divers ateliers dès 09.45. Les pays à l'honneur sont le Congo et le Portugal, après la messe découvertes gastronomiques et animations culturelles. Un bus conduira celles et ceux qui le souhaitent à Bienne. Départ à 09.00.

Fête-Dieu au Landeron jeudi 19 juin 2025

La messe débute à l'église Saint-Maurice à 08h30, suivie de la procession vers 09h30. Pendant 01h30 les enfants de chœurs, premiers communiant, prêtres et fidèles processionnent dans les rues du village. Un apéritif est prévu sur le parvis de l'église et un repas convivial est servi à midi.

A l'occasion de la Fête-Dieu, la chorale cherche des chanteurs et chanteuses. Deux répétitions

auront lieu les lundi 2 juin et lundi 16 juin à 19h30 à l'église du Landeron. Les personnes intéressées prennent contact avec la cure de Cressier.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café Contact

Vendredi 6 juin, 13h30-16h00, Maison de paroisse, moment convivial de partage pour passer un bon après-midi. Un transport est organisé, merci de contacter Katia Schneider au 079 347 57 88.

Culte de baptême et de confirmation

Dimanche 8 juin, 10h00, Blanche Eglise de La Neuveville, Mahé Darioly, Alexiane Joliquin, Eva Alves, Enya Rossé, Joséphine Ebbutt, Léonie Andrey, Mathys Botteron, Lilian Carnazzi, Khen Winkler, Jérémy Huguelet, Tayron Bourquin, Louis Schlaepfer vivront leur confirmation ou leur baptême. Merci de venir les entourer!

Culte de reconnaissance

Dimanche 15 juin, 10h00, église de Diesse, culte de reconnaissance avec la participation du Choeur l'Arzillièr, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 8 juin

10h, culte à La Neuveville (baptêmes et confirmations)

Mardi 10 juin

9h, lecture biblique et prière.

Mardi 10 juin

Rencontre des aînés, grillade au stand de tir à 14h, animation musicale.

INSCRIPTIONS jusqu'au 6 juin 2025 auprès de Claire-Lise Sunier, 032 751 14 66 / 079 385 92 74.

Dimanche 15 juin

10h, culte à Nods.

Lundi 23 juin

19h30 à la cure, assemblée de paroisse.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch